Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22 SEP. 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **08 septembre 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION

Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 16 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia –M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à BENARD Alex – **Mme HOARAU Annie** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Adoption du budget supplémentaire 2016

- Compte annexe du Service Public d'Assainissement non Collectif

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Le budget supplémentaire 2016 du SPANC se chiffre à :

	Recettes : +11 136,75	**Dépenses : +11 136,75**
Fonctionnement	+ 743,18	+ 743,18
Investissement	+ 10 393,57	+ 10 393,57

En restes à réaliser :

- Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

En propositions nouvelles et en reprise des résultats affectés, le projet de budget s'établit comme suit :

En section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à + **743,18 €,** soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté + 743,18

Les dépenses représentent + **743,18 €** soit :

Chap. 011 – Charges à caractère général + 1 300,00
Chap. 012 – Charges de personnel - 556,82

En section d'investissement :

Les recettes sont de + **10 393,57** soit :

Chap. 001 – Solde d'exécution reporté + 10 393,57

Les dépenses sont de + **10 393,57** soit :

Chap. 21 – Immobilisation corporelle + 10 393,57

Le Conseil a été invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité,** décide de voter le budget au niveau du chapitre.
- **A l'unanimité,** adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-LEU ★ ILE DE LA REUNION ★